



Voeux du Président



En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous mes vœux les plus sincères de bonheur, de succès, et de santé pour 2017.

Je formule également des vœux de réussite aux 3 nouvelles Communautés de Communes qui composent désormais le territoire du PETR, et aux communes nouvelles récemment constituées.

Après ces fusions et la désignation des élus qui siègeront dans notre structure, le Comité Syndical du PETR se réunira fin février pour installer un nouveau Bureau.

Dans ce contexte de mutations diverses, le PETR s'attachera à poursuivre son action au cœur même du territoire : notamment avec le Contrat de Ruralité, le projet d'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat, tout en poursuivant l'élaboration du SCOT, le programme Leader ou la mission sur la transition énergétique... Sur fond de raréfaction des finances publiques, voilà une feuille de route qui donne toute sa crédibilité au PETR.

Bonne lecture de cette seconde lettre d'information, et encore belle année 2017.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président

Mise en place du nouveau site Internet du PETR



C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne de notre nouveau site internet www.p2ao.fr.

Après plusieurs semaines de développement, www.p2ao.fr vous présente la vitrine de notre territoire et de nos actions à travers cet outil.

Le PETR est donc maintenant doté d'un seul et unique site, qui vient se substituer aux deux anciens sites du PAAO et du Pays d'Ouche.

La création du site a été confiée à la société Azimut, située en Bretagne.

Vous y trouverez des informations relatives aux actions menées par le PETR, aux programmes d'aides en cours, aux collectivités du territoire, aux manifestations, au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et des actualités.

Concernant le SCOT, et comme le PETR s'y est engagé dans sa délibération relative aux modalités de la concertation, le site met à disposition des partenaires et du public le maximum de documents, de cartes, et de comptes rendus de réunions.

En espérant que vous apprécierez ce nouveau site, nous vous en souhaitons une bonne découverte.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer ce site web.

Schéma de Cohérence Territoriale : forum du 29 novembre 2016



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un forum a été organisé le mardi 29 novembre à Gacé. Ce temps d'échanges a réuni une cinquantaine de personnes, élus et techniciens des collectivités du PETR, mais aussi partenaires et socio-professionnels associés à la démarche.

Ce forum était animé par l'agence E.A.U en charge de l'élaboration du SCOT, et comprenait une présentation en plénière suivi d'un travail en ateliers.

L'objectif était de revenir sur les enjeux du diagnostic et de présenter différents scénarii, au nombre de 4 : « Au fil de l'eau », « Les bastions », « La Normandité », et « L'interface ».

Les participants ont ensuite débattu sur le contenu de chaque scénario (effets, conséquences, leviers et défis), puis une synthèse des ateliers a permis de révéler une certaine convergence sur les éléments phares qui constitueront les premiers piliers du projet de territoire.

Les documents présentés sont à consulter sur le site Internet. Vous y trouverez également les diagnostics préalables réalisés et l'Etat Initial de l'Environnement.

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle DABON

Signature du Contrat Local de Santé d'Argentan



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un dispositif issu de la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » de 2009. Il a pour objectif de réduire les inégalités territoriales en matière de santé, et de coordonner les actions engagées.

A l'occasion de la mise en place de son Projet Régional de Santé (PRS) en 2010, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie a réalisé une analyse des besoins de santé à l'échelle de toute la Basse-Normandie.

Cette étude a fait apparaître le bassin de vie d'Argentan comme un territoire prioritaire de santé, et la nécessité pour les acteurs locaux de se doter d'un projet commun de santé, bâti autour de priorités communes. Au regard des orientations inscrites dans le Projet Régional de Santé, et en se basant sur ses propres données de santé, l'ARS a défini trois grandes priorités pour le bassin d'Argentan : les maladies chroniques, les conduites addictives, et les pertes d'autonomie liées au handicap et au vieillissement.

Le CLS constitue la réponse opérationnelle à ces trois grandes priorités en fédérant tous les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, en coordonnant les actions et en mutualisant les moyens.

Un premier Contrat Local de Santé est déjà en place sur le secteur de l'Aigle depuis 2013. Il a été mis en place par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et devrait être étendu au secteur de la Ferté-Fresnel, au sein de la nouvelle Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

Pour le Contrat Local de Santé d'Argentan, l'ARS et le Comité de Pilotage du projet ont souhaité que le périmètre d'intervention dépasse les limites d'Argentan et corresponde à l'aire de patientèle de l'Hôpital d'Argentan. C'est pourquoi le périmètre du CLS est celui des deux nouvelles Communautés de Communes d'Argentan Intercom et des Vallées d'Auge et du Merlerault.

L'intégralité du territoire du PETR est donc couverte par les deux Contrats Locaux de Santé d'Argentan et l'Aigle, et le PETR est le second de l'Orne (après le Perche) à être pourvu de CLS.

Ce Contrat a été signé le mardi 10 janvier 2017 en présence du Sous-préfet d'Argentan, du Directeur Régional de l'ARS, du Maire d'Argentan, du Président du PETR, et de nombreux partenaires.

Son pilotage sera assuré par le service « cohésion sociale » de la mairie d'Argentan, et l'équipe du PETR apportera son soutien et sa connaissance des acteurs du territoire en cas de besoin.

Une centaine d'acteurs médicaux, paramédicaux, ou médicaux-sociaux (professionnels de santé, EHPAD, MDPH de l'Orne, Associations de prévention sur les addictions, Associations Familiales, Etablissements de formation, CLIC du Centre Orne, ...) ont participé à des groupes de travail afin de définir des fiches actions au sein des 3 axes définis dans le Contrat :

- Agir sur les maladies chroniques et l'environnement santé,
- Renforcer l'accès aux soins et prévenir les conduites addictives,
- Lutter contre l'isolement et renforcer l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie.

Contact : **Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**

E-mail : contact@p2ao.fr

Antenne d'Argentan :

Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038
61202 Argentan Cedex
Tél : 02 33 36 85 83

Site : www.p2ao.fr

Antenne de la Ferté-Fresnel :

41 Grande rue
La Ferté-Fresnel
61550 La Ferté-en-Ouche
Tél : 02 33 84 87 23